

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la huitième (8<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-neuvième (49<sup>e</sup>) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 18 juin 2019, à 16 h, au 2<sup>e</sup> étage du Pavillon I.

Présents :	M. Michael Averill M <sup>me</sup> Mirelle Beaudet M. Denis Bertrand M <sup>me</sup> Julie Boisvert M <sup>me</sup> Line Boucher M. Paul Calce M <sup>me</sup> Nancy Desjardins M <sup>me</sup> Sophie Filiatrault M <sup>me</sup> Aurélie Galibois M. Marc-Antoine Lachance M. Erik Laperle M <sup>me</sup> Mélanie Laroche M <sup>me</sup> Nadine Le Gal M <sup>me</sup> Josée Longchamp M. Benoit Rochon M <sup>me</sup> Patricia Tremblay	
Invités :	M. Alain Aubuchon, directeur M <sup>me</sup> Caroline Bouchard, conseillère pédagogique  M <sup>me</sup> Carole Bradley, directrice  M <sup>me</sup> Élyse Dupras, enseignante M <sup>me</sup> Guylaine Gagner, coordonnatrice  M <sup>me</sup> Chantal Henri, directrice M. Stéphane Marcoux, directeur  M <sup>me</sup> Roxana Staiculescu, conseillère pédagogique M. Patrick Verstraelen, directeur	Direction de la vie étudiante Direction de la formation continue, services aux entreprises et international  Direction des finances et de l'approvisionnement Département de français Service des communications et du recrutement  Direction des ressources humaines Direction des ressources matérielles  Service du développement pédagogique Direction de la formation continue, services aux entreprises et international
Excusées :	M <sup>me</sup> Martine Bertrand M <sup>me</sup> Anne-Marie Girard M <sup>me</sup> Julie Paquette	
Secrétaire :	M <sup>me</sup> Diane Bournival, coordonnatrice	Service des affaires corporatives

## 08.01 Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Paul Calce, accuse un léger retard. En son absence et celle de la vice-présidente, M. Marc-Antoine Lachance se porte volontaire pour présider le début de l'assemblée.

M<sup>me</sup> Patricia Tremblay, appuyée par M<sup>me</sup> Julie Boisvert, propose :

« que M. Marc-Antoine Lachance soit président de l'assemblée jusqu'à l'arrivée de M. Paul Calce. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Après avoir constaté le quorum, M. Lachance souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres et aux invités. Il déclare l'assemblée ouverte à 16 h 09 et procède à la lecture de l'ordre du jour. M. Lachance demande aux membres s'ils ont des modifications à proposer. M<sup>me</sup> Nadine Le Gal souhaite ajouter, au point Informations et divers, le sujet *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*. Aucune autre demande n'est formulée.

Ordre du jour modifié		Temps suggéré (minutes)
08.01	Adoption de l'ordre du jour	5
08.02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 mai 2019	5
08.03	Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 mai 2019	5
08.04	Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 10 et 30 mai 2019	5
08.05	Rapport de la commission des études du 29 mai 2019	5
08.06	Résolution – <i>Politique institutionnelle de la recherche</i>	20
08.07	Résolution – Nouveau programme d'attestation d'études collégiales : <i>Évaluateur-estimateur de bâtiments (EEC.10)</i>	15
08.08	Résolution – Budget de fonctionnement 2019-2020	25
08.09	Résolution – Bilan des priorités institutionnelles 2018-2019	15
08.10	Résolution – Planification stratégique 2019-2024 <i>On voit plus grand, ensemble.</i>	20
08.11	Résolution – Délégation de pouvoir au regard de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)</i>	5
08.12	Résolution – Nomination d'un responsable temporaire et d'un futur nouveau responsable de l'application des règles contractuelles	5

08.13	Résolution – Calendrier 2019-2020 des assemblées du conseil d'administration	5
08.14	Information – Rapport sommaire du groupe de travail sur la gouvernance du Cégep de Saint-Jérôme / <b>REPORTÉ</b>	15
08.15	Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études / <b>REPORTÉ</b>	
08.16	Informations et divers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel</i></li> <li>- Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier</li> <li>- Avis de motion <i>Règlement n° 16 relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion</i></li> </ul>	
08.17	Levée de la séance	
		150

M<sup>me</sup> Patricia Tremblay, appuyée par M<sup>me</sup> Julie Boisvert, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2019, avec l'ajout proposé. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **08.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 mai 2019**

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, M<sup>me</sup> Diane Bournival est dispensée de la lecture de celui-ci.

M<sup>me</sup> Line Boucher, appuyée par M<sup>me</sup> Julie Boisvert, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 mai 2019, et ce, tel qu'il a été présenté. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **08.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 mai 2019**

À titre de suivi, M<sup>me</sup> Nadine Le Gal apporte les informations suivantes :

- Point 07.03 : Le Collège a reçu la lettre confirmant l'octroi de l'aide financière de 12,7 M\$ du cabinet du ministre de l'Économie et de l'Innovation pour la nouvelle infrastructure de l'Institut du véhicule innovant (IVI). Le Collège et l'IVI sont très heureux de cette nouvelle qui devrait faire l'objet d'une annonce à la session d'automne.
- Point 07.05 : Le comité exécutif a reçu, le 7 juin dernier, le rapport du comité de sélection pour l'embauche de la nouvelle personne à la Direction des finances et de l'approvisionnement. La candidature retenue est celle de M<sup>me</sup> Cristina Telcian.

M<sup>me</sup> Telcian travaille actuellement dans le milieu de la santé et des services sociaux et désire œuvrer au sein du réseau de l'éducation. M<sup>me</sup> Telcian a rencontré les membres du comité de direction ainsi que ceux de sa future équipe de travail. Elle entrera en poste le vendredi 16 août prochain.

- L'avis de nomination de M<sup>me</sup> Catherine Ricard à la direction du Centre collégial de Mont-Tremblant a été publié sur le site Internet du Collège. M<sup>me</sup> Ricard était à l'emploi de la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international depuis 2013.
- Point 07.07 : Une première rencontre des membres du comité formé afin de coordonner les activités de la *Journée institutionnelle pour le climat* a eu lieu. En plus de l'aspect collaboratif souhaité pour cette journée, chacun des groupes représentés conserve une autonomie pour réaliser ses propres activités. Une bonne communication, nonobstant l'autonomie des parties, sera essentielle afin de réaliser des événements rassembleurs.

#### **08.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 10 et 30 mai 2019**

---

Les membres ont pris connaissance de ces procès-verbaux et n'ont pas de question à poser à propos de ceux-ci.

#### **08.05 Rapport de la commission des études du 29 mai 2019**

---

M<sup>me</sup> Patricia Tremblay, présidente de la commission des études, mentionne qu'un avis favorable a été donné par les membres lors de la présentation des dossiers suivants :

- *Politique institutionnelle de la recherche;*
- *Attestation d'études collégiales Évaluateurs-estimateurs de bâtiments;*
- *Planification stratégique 2019-2024.*

#### **08.06 Résolution – *Politique institutionnelle de la recherche***

---

Ce projet de politique est présenté aux membres par M<sup>mes</sup> Roxana Staiculescu et Élyse Dupras, toutes deux membres du comité institutionnel de la recherche. M<sup>me</sup> Staiculescu explique que l'élaboration de cette politique fait partie d'un projet institutionnel de recherche, et ce, comme il a été défini par l'Association de la recherche au collégial.

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de poursuivre le développement d'une véritable culture de recherche en vue de favoriser l'avancement et le transfert des savoirs essentiels à l'enrichissement de l'enseignement, à l'innovation, à l'engagement des membres de la population étudiante, au rayonnement professionnel de son personnel ainsi qu'au développement régional, provincial et national;

CONSIDÉRANT que cette volonté s'inscrit dans le cadre de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* qui reconnaît l'important rôle qu'ont les cégeps en matière de recherche et encourage les institutions à intensifier leurs activités dans le domaine;

CONSIDÉRANT que cette volonté traduit la place que la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* accorde à la recherche dans les collèges;

CONSIDÉRANT que dans le Plan stratégique et de réussite 2014-2019, le Collège a voulu marquer un virage en matière de développement de la recherche en soulignant sa volonté de contribuer au développement de la recherche pédagogique, disciplinaire et technologique afin de permettre l'éclosion d'avancées novatrices dans diverses disciplines;

CONSIDÉRANT que la politique présentée vient préciser les grandes orientations en matière de développement de la recherche au Collège et le soutien que ce dernier s'engage à lui accorder;

CONSIDÉRANT que la politique présentée s'inscrit en complémentarité avec les différentes politiques du Collège en matière de recherche;

CONSIDÉRANT qu'en lien avec la politique présentée, un *Plan institutionnel de développement de la recherche* définissant les enjeux en recherche ainsi que les objectifs et les indicateurs leur étant rattachés est proposé de même qu'un plan de travail annuel précisant les actions menant à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan institutionnel de développement de la recherche;

CONSIDÉRANT que la politique présentée a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des études, et ce, en date du 29 mai 2019.

M. Erik Laperle, appuyé par M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault, propose :

« d'adopter la *Politique institutionnelle de la recherche*, et ce, telle qu'elle a été présentée par la Direction des études. »

#### **C.A. 40 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vers 16 h 35, M. Paul Calce remplace M. Marc-Antoine Lachance à la présidence de l'assemblée. Il remercie M. Lachance d'avoir assuré l'intérim.

#### **08.07 Résolution – Nouveau programme d'attestation d'études collégiales : Évaluateur-estimateur de bâtiments (EEC.10)**

---

M. Patrick Verstraelen rappelle l'historique et les étapes réalisées préalablement à la présentation de ce nouveau programme. Il présente M<sup>me</sup> Caroline Bouchard qui explique que cette attestation d'études collégiales permettra de répondre aux besoins exprimés depuis quelques années par les différentes municipalités et MRC de la région, besoins qui ont dû être mieux définis afin de pouvoir offrir la formation adéquate.

CONSIDÉRANT les besoins importants de main-d'œuvre qualifiée exprimés dans des lettres d'appuis transmises au Collège par plus de dix municipalités régionales de comté à travers le Québec, dont la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC de la Rivière-du-Nord et la MRC des Laurentides, partenaires privilégiés du Collège;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de répondre aux besoins exprimés par les communautés qu'il dessert;

CONSIDÉRANT que la collaboration établie entre le Collège et la MRC des Laurentides permettra d'apporter une aide pour le recrutement d'enseignantes et d'enseignants, d'étudiantes et d'étudiants, pour l'offre de stage et d'activités pédagogiques en contexte réel ainsi que pour l'accès à une expertise dans le domaine de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que l'attestation d'études collégiales *Évaluateur-estimateur en bâtiment (EEC.10)* permettra de former des personnes compétentes dans des fonctions d'évaluation foncière, d'évaluation immobilière et d'évaluation en construction, répondant ainsi aux besoins exprimés;

CONSIDÉRANT que le Collège a obtenu l'autorisation d'utiliser le programme *Évaluateur-estimateur en bâtiment (EEC.10)* du Collège LaSalle;

CONSIDÉRANT le souhait du Collège de diversifier son offre de programmes, particulièrement dans ses centres d'études collégiales;

CONSIDÉRANT que l'offre du programme : *Évaluateur-estimateur en bâtiment (EEC.10)* au Collège a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des études du 29 mai dernier.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M<sup>me</sup> Julie Boisvert, propose :

« d'adopter le programme d'attestation d'études collégiales *Évaluateur-estimateur de bâtiment (EEC.10)*, et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international. »

#### **C.A. 41 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La promotion de ce programme débutera très prochainement afin de pouvoir accueillir la première cohorte vers le mois d'octobre 2019 si le minimum de 18 inscriptions est atteint.

Une question est posée à savoir s'il est possible de devenir évaluateur agréé après avoir réussi ce programme. Le diplôme permet d'œuvrer au sein d'un bureau d'évaluateurs agréés, mais probablement pas de devenir membre de l'Ordre des évaluateurs agréés. Cette information sera vérifiée et un suivi sera effectué à la prochaine assemblée.

#### **08.08 Résolution – Budget de fonctionnement 2019-2020**

---

M<sup>me</sup> Carole Bradley présente les principales modifications apportées au budget 2019-2020. Ces dernières résultent principalement de l'actualisation du modèle de financement des cégeps, le FABES devenu le FABRES<sup>1</sup>.

CONSIDÉRANT que les consultations permettant de réaliser le budget de fonctionnement 2018-2019 ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que ce budget est présenté aux membres du conseil d'administration par M<sup>me</sup> Carole Bradley, directrice des finances et de l'approvisionnement;

---

<sup>1</sup> F : allocations fixes; A : allocations pour les activités pédagogiques; B : allocations pour le fonctionnement des bâtiments; R : allocations pour les régions et la recherche; E : allocations pour les ressources enseignantes; S : allocations spécifiques.

CONSIDÉRANT que ce budget montre un excédent des revenus sur les dépenses de 1 312 462 \$;

CONSIDÉRANT que les membres du comité exécutif recommandent au conseil d'administration d'adopter ce budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

M. Michael Averill, appuyé par M<sup>me</sup> Mirelle Beaudet, propose :

« d'adopter le budget de fonctionnement 2019-2020, et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction des finances et de l'approvisionnement. »

### **C.A. 42 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Nadine Le Gal remercie M<sup>me</sup> Carole Bradley pour le travail accompli au cours des 13 dernières années. Elle souligne qu'avec elle, le côté aride des finances était grandement atténué, car M<sup>me</sup> Bradley facilitait la compréhension des documents, que ce soit le budget ou le rapport financier annuel, en utilisant des présentations et des tableaux clairs et colorés. M. Calce la remercie également en soulignant la grande capacité de vulgarisation de M<sup>me</sup> Bradley qui reflète ses qualités de pédagogue.

M<sup>me</sup> Bradley se dit très satisfaite de son passage au Collège. Après avoir passé plusieurs années de sa carrière au sein d'entreprises, elle a apprécié l'aspect plus social et familial du Cégep de Saint-Jérôme.

### **08.09 Résolution – Bilan des priorités institutionnelles 2018-2019**

---

CONSIDÉRANT que les priorités institutionnelles 2018-2019 ont été discutées et établies par les membres du comité de direction et, par la suite, présentées au personnel d'encadrement du Collège;

CONSIDÉRANT que les priorités institutionnelles 2018-2019 ont été adoptées par les membres du conseil d'administration le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT que les priorités institutionnelles 2018-2019 découlaient du *Plan stratégique et de réussite 2014-2019* du Collège, adopté par les membres du conseil d'administration en juin 2014, qui a été élaboré après une vaste consultation et avec la participation de la communauté collégiale ainsi que les partenaires de Saint-Jérôme, de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de direction ont réalisé un bilan des priorités institutionnelles 2018-2019, que ce dernier est présenté par M<sup>me</sup> Nadine Le Gal, directrice générale, et discutée afin d'être adopté par les membres du conseil d'administration.

M. Marc Antoine Lachance, appuyé par Mme Josée Boisvert, propose :

« d'adopter le bilan des priorités institutionnelles pour l'année 2018-2019, et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction générale. »

### **C.A. 43 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **08.10 Résolution – Planification stratégique 2019-2024 *On voit plus grand, ensemble.***

---

L'année 2018-2019 a été consacrée en partie à la grande démarche qu'a représentée la prochaine planification stratégique quinquennale. M<sup>mes</sup> Patricia Tremblay et Guylaine Gagner, accompagnées de M. Patrick Verstraelen, présentent le résultat de cet exercice. Après de nombreuses rencontres et consultations qui ont mobilisé les membres de la communauté collégiale ainsi que les partenaires des trois campus, la planification stratégique 2019-2020 comprenant six aspirations permettra de guider le Collège pour atteindre son objectif des cinq prochaines années.

CONSIDÉRANT que le Collège est tenu, selon l'article 16.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, de réaliser une planification stratégique couvrant une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que le *Plan stratégique et de réussite 2014-2019* arrive à échéance le 30 juin 2019 et que le bilan final sera présenté à l'assemblée du conseil d'administration du mois de septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 juin 2018, la démarche visant à rédiger la nouvelle planification stratégique 2019-2024 (résolution C.A. 41 2017-2018);

CONSIDÉRANT que la démarche évoquée ci-dessous s'est réalisée, avec la collaboration de la firme Grisvert, entre le mois de juin 2018 et le mois de juin 2019 et a compris, entre autres :

- 6 rencontres de pilotage
- 6 ateliers de cocréation
- 3 grandes consultations
- 20 capsules vidéo tournées (témoignages et vox pop)
- Plus de 500 idées pour les projets porteurs et les actions
- Des centaines d'heures de réflexion, de discussion et de concertation
- Plusieurs documents de récolte qui regorgent de photos et d'idées et qui témoignent des nombreux échanges;

CONSIDÉRANT que dans la démarche de réalisation de la nouvelle planification stratégique, le personnel d'encadrement, toutes les catégories d'employés, les étudiantes et étudiants ainsi que les partenaires de Saint-Jérôme, de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier ont été consultés et ont même contribué, par leurs attentes et leurs idées, aux travaux d'écriture des aspirations et des projets porteurs;

CONSIDÉRANT que la nouvelle planification stratégique a été accueillie très favorablement par le personnel d'encadrement qui sera responsable, avec le comité de direction, de la mise en œuvre et de faire vivre son contenu;

CONSIDÉRANT que la nouvelle planification stratégique a fait l'objet d'un avis favorable lors de la commission des études qui s'est tenue le 29 mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction d'adopter la nouvelle planification stratégique 2019-2024.

M<sup>me</sup> Julie Boisvert, appuyée par M<sup>me</sup> Josée Deschamp, propose :

« d'adopter la planification stratégique 2019-2024 *On voit plus grand, ensemble* qui guidera le Collège dans l'ensemble de ses activités pour les cinq prochaines années. »

#### **C.A. 44 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **08.11 Résolution – Délégation de pouvoir au regard de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)***

---

M<sup>me</sup> Carole Bradley explique que cette délégation de pouvoirs est requise pendant la période estivale, où plusieurs travaux sont effectués au Collège, afin de répondre aux obligations légales.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* identifie le conseil d'administration comme le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT que la LCOP permet au dirigeant de l'organisme de déléguer ses pouvoirs en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a délégué ses pouvoirs au comité exécutif et à la directrice générale, comme prescrit à l'article 10 du *Règlement n° 7 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* du Collège;

CONSIDÉRANT que l'une des délégations à la directrice générale l'autorise à approuver toute modification à un contrat occasionnant une dépense supplémentaire pour un maximum de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux de construction sont en cours.

M. Michael Averill, appuyé par M. Marc-Antoine Lachance, propose :

« de déléguer à la directrice des études l'autorisation d'approuver, au besoin, toute modification à un contrat occasionnant une dépense supplémentaire pour un maximum de 10 % du montant initial du contrat pour la période allant du 8 juillet au 6 août 2019 et celle allant du 29 août au 16 septembre 2019. »

### **C.A. 45 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **08.12 Résolution – Nomination d'un responsable temporaire et d'un futur nouveau responsable de l'application des règles contractuelles**

---

M<sup>me</sup> Carole Bradley explique qu'il est nécessaire qu'une personne agisse à titre de responsable de l'application des règles contractuelles entre le moment de son départ à la retraite et l'arrivée de sa remplaçante.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* mentionne que la dirigeante d'un organisme public doit désigner un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a nommé, le 12 février 2013, M<sup>me</sup> Carole Bradley, directrice des finances et de l'approvisionnement, à titre de RARC avec, notamment, les fonctions suivantes :

- 1) de veiller à la mise en place, au sein de l'organisme public, de toute mesure visant à respecter les règles contractuelles prévues par la présente loi et par ses règlements, ses politiques et ses directives;
- 2) de conseiller le dirigeant de l'organisme et de lui formuler des recommandations ou des avis sur leur application;
- 3) de veiller à la mise en place de mesures au sein de l'organisme afin de voir à l'intégrité des processus internes;
- 4) de s'assurer de la qualité du personnel qui exerce les activités contractuelles;
- 5) d'exercer toute autre fonction que le dirigeant peut requérir pour voir à l'application des règles contractuelles.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Carole Bradley le 5 juillet 2019 et le fait que M<sup>me</sup> Cristina Telcian, sa remplaçante, ne prendra pas ses fonctions avant le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT que le Collège a l'obligation d'avoir un RARC.

M<sup>me</sup> Nancy Desjardins, appuyée par M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault, propose :

« de nommer temporairement, du 6 juillet au 18 août 2019, M<sup>me</sup> Diane Bournival, coordonnatrice du Service des affaires corporatives, au poste de responsable de l'application des règles contractuelles et, dès le 16 août 2019, de nommer M<sup>me</sup> Cristina Telcian, directrice des finances et de l'approvisionnement. »

**C.A. 46 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**08.13 Résolution – Calendrier 2019-2020 des assemblées du conseil d'administration**

---

M<sup>me</sup> Diane Bournival rappelle que toutes les assemblées de l'année 2019-2020 auront lieu le mardi, à l'exception de celle de juin, qui se tiendra un mercredi.

CONSIDÉRANT la proposition de calendrier 2019-2020 des assemblées du conseil d'administration qui a été déposée à l'attention des membres le 21 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les membres ont été invités à commenter ce projet de calendrier;

CONSIDÉRANT le souhait du Collège de déterminer à l'avance les assemblées du conseil d'administration afin d'avoir quorum lors de chacune des séances et de réunir ainsi l'ensemble des membres.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M<sup>me</sup> Line Boucher, propose :

« d'adopter le calendrier 2019-2020 des assemblées du conseil d'administration, et ce, tel qu'il a été présenté par le Service des affaires corporatives. »

**C.A. 47 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**08.14 Information – Rapport sommaire du groupe de travail sur la gouvernance du Cégep de Saint-Jérôme / [REPORTÉ](#)**

---

Ce point est reporté à la prochaine rencontre, faute de temps.

**08.15 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études / [REPORTÉ](#)**

---

Ce point est reporté à la prochaine assemblée.

## 08.16 Informations et divers

---

- **Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel :** M<sup>mes</sup> Nadine Le Gal et Diane Bournival expliquent que des discussions ont eu lieu avec les représentants du Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Saint-Jérôme à propos de la teneur du dernier paragraphe de l'article 6.4 qui stipule :

« Si une relation intime existe préalablement ou se développe entre deux membres du personnel, dont un ou une se trouve en situation d'autorité, une déclaration devra être remplie par les deux membres du personnel, signée par les deux parties et remise à la Direction des ressources humaines dans les meilleurs délais. »

Le Syndicat a demandé à leur procureur de se prononcer sur la légalité de l'article au regard du respect du droit à la vie privée reconnu dans la *Charte des droits et libertés de la personne*. Afin de poursuivre les discussions et les validations, l'application de cet article sera suspendue du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'à la fin des travaux du comité pour prévenir les violences à caractère sexuel.

- **Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier :** L'activité Vélo-golf qui s'est tenue au Club de golf Le Blainvillier le 4 juin dernier a permis à 162 golfeurs et cyclistes de passer une journée mémorable. Grâce leur participation et à l'implication remarquable des présidents d'honneur, des membres du comité organisateur et de généreux partenaires, la Fondation a amassé 124 100 \$ au profit de la campagne majeure « Voir grand pour soigner » dédiée au Centre de simulation de Saint-Jérôme et de Mont-Laurier.
- **Avis de motion pour le Règlement n° 16 relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion :** Le président mentionne qu'au début de la prochaine année, des modifications seront apportées à ce règlement et présentées aux membres du conseil d'administration.

## 08.17 Levée de la séance

---

Vers 18 h 30, M<sup>me</sup> Line Boucher, appuyée par M. Marc-Antoine Lachance, propose :

« la levée de la séance. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Paul Calce  
Président

Diane Bournival  
Coordonnatrice du Service des affaires  
corporatives